

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Dépêches télégraphiques. — Evénements de Paris. — Evénements de Marseille. — Chambres de commerce. — Dissolution des ateliers nationaux. — Les fortifications du palais législatif. — Actes officiels. — Séances de l'Assemblée nationale. — Nouvelles d'Italie. — Commission pour l'organisation du travail. — Chronique locale. — Espagne. — Allemagne. — Angleterre. — Nouvelles diverses.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Première Dépêche.

Paris, le 24 juin, à 9 heures du matin.

Le ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets.

Plusieurs chefs des ateliers nationaux ont fomenté des troubles graves dans Paris. Des barricades ont été élevées. La garde nationale, la garde mobile, la troupe de ligne et la garde républicaine ont fait courageusement leur devoir, et en ce moment elles sont maîtresses sur tous les points.

Deuxième Dépêche.

Paris, 24 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif à MM. les préfets.

Par décret de l'Assemblée nationale, Paris est mis en état de siège et l'Assemblée nationale est en permanence. Le pouvoir exécutif est confié au général Cavaignac. La commission exécutive a donné sa démission. Des barricades existent encore. L'accord de la garde nationale, de l'armée et de la mobile donne la certitude que l'ordre sera bientôt rétabli. Les gardes nationales de plusieurs villes sont déjà arrivées; leur exemple doit être imité. La République sortira triomphante de cette dernière lutte contre l'anarchie.

Signé: CAVAIGNAC.

Troisième Dépêche.

Paris, 24 juin 1848, sept heures du soir.

Le ministre de l'intérieur aux préfets.

La commission du pouvoir exécutif a donné sa démission. L'Assemblée nationale a concentré les pouvoirs du gouvernement sur le général Cavaignac, ministre de la guerre.

L'autorité est entièrement maîtresse de la situation.

Lyon, 25 Juin 1848.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

C'est par la raison et non par la force brutale que nous parviendrons à obtenir de notre révolution tous les fruits que nous avons le droit d'en attendre. Nous blâmons ces excès continuels, ces coups de main isolés qui ne peuvent que nuire à la cause démocratique et donner gain de cause à nos ennemis, qui profitent de toutes les occasions que nous leur offrons pour restreindre nos libertés.

Paris a été le théâtre de scènes déplorables; une de nos correspondances nous manque. Voici les quelques détails que nous recevons sur ces événements dont tout ami de la patrie doit gémir.

Paris, 25 juin 1848.

— C'est le bulletin de l'émeute! La soirée d'hier nous l'avait fait pressentir. A onze heures et demie du soir, les attroupements s'étaient dispersés à la voix des principaux meneurs qui leur avaient dit: «A demain la grande journée!» Ils ont tenu parole.... Cette journée est venue.

La bataille annoncée par le citoyen Clément Thomas se livre. Le commandant supérieur ne s'était trompé que de quelques jours.

Depuis dix heures, on bat tour à tour le rappel et la générale. Dans la matinée, des barricades ont été construites dans le faubourg St-Martin, dans le faubourg St-Denis, dans les quartiers St-Martin et St-Denis. Presque toutes les issues aboutissant aux boulevards entre la porte St-Denis et la porte St-Martin sont barricadées, et les barricades sont gardées par une trentaine ou quarantaine d'émeutiers.

— A midi, la garde nationale attaque à coups de fusil une barricade, boulevard Poissonnière, et l'enlève. Combat sanglant à la porte St-Denis.

Gardes nationaux blessés. Une trentaine d'insurgés tant tués que blessés. Exaspération des insurgés. Ils jurent de venir de tous

côtés en masse la nuit prochaine à Paris, et de livrer un combat à mort aux municipaux de la République. C'est ainsi qu'ils appellent la garde nationale. Celle-ci a fait feu sur les rebelles pendant dix huit minutes sans interruption.

— Collision sanglante, vers onze heures du matin, rue Plancher-Mibray, près de la rue des Arcis, au bout de la rue St-Martin; un homme tué.

Barricades dans le faubourg St-Antoine et dans les quartiers avoisinant le cimelière du Père-Lachaise.

Barricades dans le quartier St-Jacques.

A une heure de l'après-midi, combat dans la rue Paradis-Poissonnière. La garde nationale fait feu sur les insurgés.

Nous ne connaissons pas le résultat.

Dans le faubourg Poissonnière, collision sanglante. Deux sergents de la garde nationale désarmés. Les factieux veulent les massacrer. Un des leurs intervient et les protège. Les deux malheureux peuvent prendre la fuite.

Sur le boulevard Poissonnière, des gardes nationaux se laissent désarmer et se sauvent.

La troupe de ligne a fait feu sur la place Maubert. Deux hommes tués. Un autre blessé grièvement à l'épaule. On nous annonce à l'instant que le nombre des morts à la porte St-Denis de part et d'autre est de soixante environ.

Il y a, dans les quartiers St-Jacques, St-Marceau, un immense réseau de barricades. La circulation est impossible.

Une femme a été tuée à la porte St-Denis.

Un boucher du faubourg Montmartre a été mortellement blessé.

Vers deux heures la 12^e légion de la garde nationale a fait feu sur les insurgés dans la rue St-Jacques et détruit les barricades. Quatre ou cinq hommes ont été tués dans la rue de Rambuteau non loin de la halle.

A l'heure qu'il est, les barricades de la porte St-Denis et de la porte St-Martin sont détruites.

Il est trois heures: la troupe se dirige de la place des Victoires au Marais qui est en ce moment occupé par les insurgés. Charge de cavalerie dans la rue St-Denis.

Autres détails sur les événements de la journée.

A midi, le général Lamoricière, à la tête de fortes colonnes d'infanterie, de cavalerie, de garde mobile et deux pièces d'artillerie, est venu par le boulevard renforcer les postes de la 2^e légion de la garde nationale, qui, près de la porte Saint-Denis, ont enlevé au pas de course une barricade défendue par les insurgés bien armés. Un peloton de garde mobile avait été obligé de reculer. Un bataillon de la 2^e légion de la garde nationale, commandé par le chef de bataillon Bouillon, a chargé ses armes sur le boulevard Poissonnière, et a commencé le feu en marchant sur les barricades. Trois gardes nationaux ont été tués.

— Il est quatre heures. — On se bat avec acharnement rue de la Harpe. Nous entendons gronder le canon dans la direction du faubourg Montmartre. Décharges de mousqueterie dans le quartier du Palais-Royal.

— Des voyageurs, arrivés ce matin de Paris, nous affirment qu'au départ de la malle-poste, l'ordre était rétabli dans la capitale. Il existait encore quelques barricades dans le faubourg St-Antoine et quelques autres points du 12^e arrondissement.

L'opinion générale de la population parisienne est que l'étranger fomenté ces menées, et que son or est la cause principale de tous nos malheurs.

Paris ressemble aujourd'hui à une place de guerre. Dès huit heures du matin, le bruit s'est répandu que des barricades avaient été élevées le long des boulevards, depuis la porte Saint-Denis jusqu'au faubourg Saint-Antoine. D'autres barricades, ajoutait-on, s'élevaient dans le faubourg Saint-Germain et dans le faubourg Saint-Marcel. Cependant jusqu'à neuf heures la physionomie de l'intérieur de Paris n'avait pas changé. Vers dix heures, le rappel pour la garde nationale a battu dans la 1^{re} et la 2^e légion. Les magasins se sont fermés de toutes parts. Déjà, depuis hier, on était sur le qui-vive: le bruit s'était répandu qu'une vive agitation s'était manifestée dans les ateliers nationaux. A onze heures, les tambours battaient la générale. A midi, la 2^e légion s'est mise en marche pour se rendre à la porte Saint-Denis. Elle se composait d'environ 5,000 hommes. Arrivée à la hauteur du boulevard Poissonnière, le lieutenant-colonel qui la commande en l'absence et à défaut du colonel qui est à réélire, a fait charger les armes. Elle a ensuite marché au pas de charge vers la porte Saint-Denis. Arrivée à deux portées de fusil de la 1^{re} barricade, elle s'est arrêtée un moment. Peu de moments après, quelques coups de fusil sont partis de der-

rière la 1^{re} barricade. On prétend même que d'autres coups de feu sont partis de quelques croisées du boulevard. Alors la garde nationale n'a plus hésité, quatre compagnies de grenadiers se sont élancées au pas de course sur la barricade. Une fusillade nourrie s'est engagée de part et d'autre et a duré près de dix minutes. Enfin, les factieux, abordés franchement derrière leurs retranchements, ont pris la fuite et ont rendu momentanément la tranquillité à ce quartier. Une foule d'autres barricades restent à prendre.

Physionomie de l'Assemblée nationale.

Des dispositions formidables ont été prises pour garantir de toute surprise et de toute attaque le palais législatif.

Toutes les issues de la place de la Concorde sont garnies de cavalerie; à chaque rue, de tous côtés, il y a des pièces de canon et des troupes rangées en bataille, de telle sorte que personne ne peut passer sans être porteur d'un billet.

A l'ouverture de la séance, une très grande agitation se remarque parmi tous les membres de l'Assemblée.

Le citoyen général Bédau propose à l'Assemblée, avec une très grande énergie, de désigner quelques représentants du peuple pour accompagner les troupes et la garde nationale, et imposer par leur présence un caractère moral au peuple en révolte, et raffermir la confiance des troupes.

La proposition n'est pas admise.

On fait courir mille bruits dans la salle des conférences, entre autres celui d'une dissolution de la commission du pouvoir exécutif prononcée par l'Assemblée nationale; rien ne prouve qu'il en ait été même question.

Il règne une telle agitation dans l'Assemblée, que chaque membre qui monte à la tribune, pour une discussion ou un rapport, est reçu avec impatience.

Enfin, le citoyen Sénart, président, prend la parole pour donner des nouvelles.

On lui crie: Plus haut! Il porte la main à sa gorge en disant qu'il ne peut pas; il est effectivement fort enroué. Il lit un rapport du commissaire de police de l'Assemblée et d'autres renseignements qui lui sont parvenus, d'où il résulte que toutes les barricades ont été enlevées par les troupes et la garde nationale, et gardes mobiles. Quelques coups de feu sont partis des fenêtres.

L'Assemblée a écouté ces détails avec un grand calme et fort peu d'entraînement, mais la discussion sur les affaires à l'ordre du jour est écoutée avec plus de calme.

M. Flocon, dans une allocution chaleureuse, a produit une assez vive sensation sur l'Assemblée, quand il a déclaré que derrière les barricades se trouvaient non-seulement les divers prétendants, mais encore l'étranger, qui prodiguait et les intrigues et l'or pour satisfaire sa haine contre la République qu'il veut à tout prix renverser.

Quelques cris de vive la République partis des tribunes se sont fait entendre quand il a déclaré que les membres de la commission exécutive étaient rassemblés depuis le matin dans une des salles du palais et qu'ils ne failliraient point à leur devoir.

Le citoyen président lit, à trois heures, une lettre du préfet de police qui confirme les nouvelles déjà données avec quelques détails qui sont en partie connus par les précédentes communications. Il annonce que c'est un représentant qui, le premier, a enlevé le drapeau rouge de la barricade St-Denis, et que quelques représentants, lui avaient demandé l'autorisation de se rendre sur les lieux où l'on se battait. Le président ajoute que comme citoyens ils étaient libres de faire ce que leur conscience leur inspirait, mais que si la présence des représentants était nécessaire, toute l'Assemblée en masse se porterait où était le danger. (De vifs applaudissements ont couvert les paroles du président!)

Le président annonce que 4,500 décorés de Juillet viennent se mettre aux ordres de l'Assemblée pour sa défense et qu'il a cru remplir les intentions de l'Assemblée en les remerciant en son nom de cette nouvelle preuve de leur dévouement à la République.

Des cris de vive la République ont éclaté de toutes parts.

ÉVÉNEMENTS DE MARSEILLE.

Le Sémaphore complète ainsi qu'il suit le récit de ces événements:

Les espérances que nous avons exprimées hier en terminant notre article sur les scènes sanglantes qui ont eu lieu le 22, ne se sont malheureusement pas réalisées. Le langage de la raison n'a pu prévaloir et les insurgés n'ayant pas voulu céder, il a fallu de nouveau

recourir à la force pour les déloger de leur dernière position, la formidable barricade qu'ils avaient construite à la place Castellane.

Hier matin, à cinq heures, les troupes de ligne, la garde nationale, l'artillerie avaient été convoqués et ont cerné toutes les avenues qui conduisent au Grand-Chemin-de-Rome et à la place Castellane. L'artillerie de la garde nationale occupait le chemin de Rome; un canon était braqué contre la barricade en face de l'obélisque. Une dernière tentative a été faite auprès des révoltés par le citoyen préfet en personne, revêtu de son écharpe.

Alors un boulet de canon a été envoyé à la barricade, où il a pratiqué une énorme brèche. Aussitôt un bataillon du 52^e de ligne, qui arrivait d'Afrique, s'est précipité au pas de charge sur cette brèche, et les insurgés ont fui de tous les côtés en déchargeant leurs armes sur les assiégeants. Au même moment, des coups de feu multipliés sont partis de toutes les fenêtres des dernières maisons du faubourg contre les soldats du 52^e, et ces décharges ont été fatales à ces braves militaires; deux d'entre eux sont tombés morts, deux ont été blessés. Dans la barricade, les émeutiers ont eu deux morts.

Une fois la barricade enlevée avec une bravoure extraordinaire, les soldats et les gardes nationaux ont retourné leurs feux contre les insurgés enfermés dans les maisons.

Deux gardes nationaux ont été blessés dans ce combat. Il fallait cependant déloger les révoltés des maisons qu'ils occupaient. Les sapeurs du 52^e ont enfoncé les portes à coups de hache; les soldats, malgré la résistance qui leur était opposée, ont monté les étages et fait de nombreuses arrestations. Plusieurs femmes armées de poignards et de pistolets, ont été trouvées en compagnie des insurgés. Ceux-ci ont perdu plusieurs des leurs dans la lutte.

A partir de ce moment les hostilités ont cessé, et un terme a été mis à l'effusion du sang. Dans la journée les arrestations ont continué; une vive émotion régnait toujours dans la ville. Toutes les boutiques sont restées fermées. La ville, occupée militairement par la garde nationale et la troupe de ligne, offrait un grand aspect de désolation.

On porte à environ 250 le nombre des arrestations. Une centaine d'insurgés qui avaient été déposés provisoirement au fort Saint-Jean, ont été embarqués hier au soir sur le *Sébastos*, et transportés au château d'If.

Rien n'annonce que les troubles doivent recommencer; tout le monde a l'espoir que la paix est décidément rétablie parmi nous.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les chambres de commerce ont pour attributions de faire connaître les besoins et les moyens d'amélioration des fabriques, des manufactures, des arts et métiers; de présenter des vœux sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce; de faire connaître au gouvernement les causes qui en arrêtent les progrès; d'indiquer les ressources qu'on peut se procurer; de surveiller l'exécution des travaux publics relatifs au commerce, tels que le curage des ports, la navigation des rivières, et l'exécution des lois et arrêtés concernant la contrebande.

Suivant la loi, « nul ne peut être membre de la chambre, s'il n'a exercé le commerce en personne au moins pendant deux ans. »

Nous le demandons, n'est-ce pas restreindre les moyens de se procurer des renseignements sur la situation des fabriques, des manufactures, des arts et métiers, que se borner à les demander à un commerçant qui doit avoir pour seules conditions de capacité l'exercice d'un commerce pendant deux ans. Pourquoi ne pas admettre dans le sein des chambres de commerce des chefs d'atelier, des ouvriers, des commis qui ne se borneraient pas à demander au gouvernement des tarifs de douane excessifs, pour le plus grand intérêt des matadors industriels, ou le libre échange exclusivement en faveur de l'Angleterre, par combinaison d'une politique monarchique, toute dans l'intérêt d'une dynastie et du haut commerce?

L'organisation des fabriques, des manufactures est plus connue des hommes spéciaux et pratiques que du commerçant, qui vend les produits manufacturés ou fabriqués sans savoir comment ils se confectionnent, que d'un manufacturier, que d'un fabricant même, qui peuvent indiquer le nombre des objets manufacturés ou fabriqués, mais ne peuvent préciser comme le chef d'atelier, l'ouvrier intelligent, le principal employé, les moyens d'améliorer, d'accroître la prospérité du commerce, qui peut ne venir que par l'organisation du travail et de l'association que repoussent les hauts barons de l'industrie et du commerce. Pour les arts, qui peuvent mieux en raisonner que les artistes? cependant on n'en admet pas aux chambres de commerce. Les chefs d'atelier et ouvriers charbons, menuisiers, charpentiers, tourneurs, mécaniciens, typographes, etc., seraient également nécessaires aux chambres de commerce pour les arts et métiers. Cependant nous ne sachions pas qu'on y en admette, parce que ceux-ci ne sont pas considérés comme des commerçants. Il conviendrait donc, si le gouvernement veut être fixé sur les causes qui arrêtent le progrès, s'il veut connaître les ressources qu'on peut se procurer pour surveiller l'exécution des travaux publics relatifs au commerce, et puisse être éclairé sur l'exécution des lois, arrêtés concernant la

contrebande, qu'il compose les chambres de tous les éléments propres à son instruction; mais pour cela il faut qu'il démocratise les chambres de commerce, en changeant le mode d'admission et le mode électif par lequel ont été élus ceux qui jusqu'à ce jour ont été membres de ces chambres. Il faut que l'on reconnaisse comme électeurs tous ceux qui composent les catégories commerciales, industrielles, des arts et métiers, qui doivent avoir des représentants aux chambres de commerce; c'est par ce seul moyen qu'un gouvernement vraiment républicain pourra arriver à une solution satisfaisante.

A. M.

Dissolution des ateliers nationaux.

On lit dans la *République* :

Au moment où nous allons mettre sous presse, nous avons reçu du Luxembourg la note suivante, qui nous annonce la dissolution des ateliers nationaux.

Le gouvernement, en agissant ainsi, a fait preuve d'une grande faiblesse, d'une impuissance sans égale, d'une maladresse rare.

Au lieu de donner un travail productif à ces milliers de bras, qui pourraient, s'ils étaient bien dirigés rendre d'éminents services à notre industrie nationale, on les place dans la triste alternative ou de devenir soldats, ou de mourir de faim; car, il faut bien le dire, l'industrie est tellement souffrante en ce moment, que les ouvriers ne doivent pas espérer de trouver du travail dans les ateliers de la capitale ni dans ceux de nos villes manufacturières.

Et c'est ainsi qu'après la révolution, faite par le peuple et pour le peuple DES TRAVAILLEURS, on ferme les ateliers de la production pour ouvrir les casernes de la destruction! Et vous voulez que les ouvriers soient pacifiques quand vous les poussez à la guerre, quand vous prononcez la dissolution des ateliers nationaux sans vous occuper si d'autres ateliers leur sont ouverts, quand enfin vous ne savez pas trouver d'autre remède à la misère qui désole les classes laborieuses, que de leur proposer d'augmenter encore les bataillons de cette armée, qui nous coûte, à l'heure qu'il est, un peu plus d'UN MILLION PAR JOUR!...

Et quand notre industrie sera tout-à-fait morte, qui paiera l'armée?

En vérité, vous êtes de bien pauvres et bien tristes gouvernants!

Voici cette note, sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs :

« La commission du pouvoir exécutif a donné des ordres pour que les enrôlements commencent dès demain dans les ateliers nationaux. On se rappelle qu'une décision récente a prescrit que les ouvriers de dix-sept à vingt-cinq ans devaient contracter des engagements dans l'armée, ou que, sur leur refus, ils ne seraient plus reçus dans les ateliers qui les entretiennent aujourd'hui. On a différé l'exécution de cette mesure afin de laisser à tous les jeunes ouvriers le temps de faire leur choix avec la maturité nécessaire.

« Mais le public et les ouvriers eux-mêmes verront avec plaisir que par cette mesure on commence enfin la solution de cette grave question. Les ateliers nationaux ont été une nécessité inévitable pour quelque temps. Maintenant ils sont un véritable obstacle au rétablissement de l'industrie et du travail.

« Il importe donc, dans l'intérêt le plus puissant des ouvriers eux-mêmes, que les ateliers soient dissous; et nous sommes persuadés que les travailleurs le comprendront sans peine, grâce au bon sens et au patriotisme intelligent dont ils ont fait preuve si souvent. »

LES FORTIFICATIONS DU PALAIS LÉGISLATIF.

Plusieurs journaux publient sérieusement un projet d'embastillement de l'assemblée nationale. Il paraît qu'un sieur Joly, architecte, aurait inventé d'entourer la salle des délibérations nationales d'un fossé dit *cuvette*, à peu près semblable à celui creusé en avant du jardin réservé des Tuileries. Nous renverrons cet honnête architecte au château du Plessis-les-Tours, de Louis XI, pour qu'il complète son projet. Car, si l'assemblée s'embastille, il ne faut pas qu'elle s'embastille à demi. Il n'y a rien comme les fossés et les grilles pour provoquer à l'envahissement. Contre qui donc les représentants du peuple voudraient-ils se fortifier? La meilleure fortification, c'est la justice et l'amour du peuple. Les *cuvettes* ne sont bonnes qu'à prendre des bains. Nos représentants ne sont-ils pas tout près de la Seine?

(*Vraie République.*)

IDÉES DÉMOCRATIQUES DES MATADORS.

On lit dans le *Monde Républicain* :

« Dans une réunion de commerçants et de banquiers tenue hier, on a agité la question du cautionnement des journaux.

« Vous demanderez peut-être en quoi la question intéresse cette classe de citoyens? Voici le point de vue où ils se sont placés.

« La liberté de la presse, l'abolition ou plutôt la suspension de toutes les lois fiscales ont fait naître une foule de journaux, dont la polémique plus ou moins vive agite l'opinion publique, produit dans les masses des émotions dangereuses; donc la liberté de la presse nuit à la reprise des affaires, au retour de la confiance... Demandons au plus vite, dans l'intérêt du commerce et de la banque, des entraves qui limitent cette liberté dangereuse! »

« Et ces honorables citoyens ont résolu de pétitionner contre la presse.

« Tout beau, messieurs, vous allez bien vite en besogne. Peut-être n'avez-vous pas bien réfléchi sur la conséquence d'une pareille motion.

« Préféreriez-vous que l'opinion publique, au lieu de s'épancher tous les jours et peu à peu par la voie des journaux, amoncelle ses orages dans l'ombre, et qu'un beau matin, en vous levant, vous trouviez Paris et la France en pleine révolution, pour la vingtième fois.

« Vous ne comprenez pas même vos intérêts; à l'avenir, ne vous mêlez pas de ceux qui sont pour vous lettres closes. »

Actes officiels.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, Considérant que la chaire de droit constitutionnel français à la faculté de droit de Paris, n'a point été occupée par le titulaire, le citoyen Rossi, depuis le 24 février dernier, bien que les motifs de service public qui justifiaient l'absence de ce professeur n'existent plus,

Arrête :

La chaire de droit constitutionnel français à la faculté de droit de Paris est déclarée vacante.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes porte ce qui suit :

Le directeur général de l'administration des cultes est chargé, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et des cultes, de l'administration générale des affaires concernant les cultes.

Le *Moniteur* publie un rapport du citoyen E. Durrieu sur la création d'une compagnie destinée à donner son avis sur la répartition des subventions relatives à la construction ou à la réparation des orgues placées dans les cathédrales pour le service du culte.

A la suite de ce rapport se trouve la nomination de la commission suivante :

Les citoyens Durrieu, directeur général de l'administration des cultes, président; Benoist, organiste; Hamel, juge au tribunal civil de Beauvais; Morlot, ancien élève de l'école des Chartes; Séguier, membre de l'Institut; Thomas (Ambroise), compositeur de musique; Alfred Blanche, chef de la première division de l'administration des cultes, secrétaire avec voix délibérative.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 22 juin.

La chambre s'est occupée enfin du projet de loi sur le rachat des chemins de fer par l'Etat.

Des débats très vifs s'engagent à ce sujet entre les citoyens Mathieu et Montalembert, qui croit que cette loi porterait atteinte à la propriété.

Le citoyen Pierre Leroux dépose une pétition relative aux mesures prises pour la dissolution des ateliers nationaux.

La séance est levée à six heures trois quarts.

(*Correspondance particulière du Peuple Souverain.*)

Séance du 23 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A une heure et demie la séance est ouverte; une grande agitation règne sur tous les bancs; on s'entretient des mouvements de Paris.

Le général Bedeau monte à la tribune en uniforme de lieutenant-général, et propose un projet de décret en addition à celui sur le cumul en faveur des officiers et sous-officiers de la garde nationale. (Rumeurs.) Les rumeurs me semblent provenir de ce qu'on s'attendait à une communication sur ce qui se passe dans Paris. A ce propos, je proposerai à l'assemblée de nommer quelques-uns de ses membres pour assister aux opérations militaires. Les chefs militaires et les troupes en auraient plus de confiance. Ils donneraient aux troupes une force morale importante.

Le citoyen Leydet s'oppose à toute intervention de l'assemblée dans ces débats malheureux. Il existe une commission exécutive; qu'elle fasse son devoir! Elle seule est responsable! Je propose l'ordre du jour. (Oui! oui!)

Le citoyen Baune : Je m'oppose à l'ordre du jour; les événements sont trop graves. Les membres de la commission exécutive ne sont pas à leur poste. Je demande où ils sont dans ces circonstances. (Adhésion; rumeurs.)

Voix nombreuses : L'ordre du jour.

Le président : Je mets l'ordre du jour aux voix.

L'ordre du jour est adopté. (Agitation; mouvement.)

Un représentant propose l'ouverture d'un crédit d'un million pour l'établissement de médecins cantonaux.

Le citoyen Dahirel donne lecture d'une proposition tendant à rendre gratuite l'admission aux écoles de marine.

Le citoyen Walowski donne lecture d'une proposition relative à la création d'une caisse hypothécaire.

La proposition est appuyée et sera développée mercredi prochain.

Le citoyen Sénard monte à la tribune. (Profond silence.)

Citoyens, je vous apporte des nouvelles de ce qui se passe dans Paris; elles sont rassurantes : deux barricades ont été emportées place Mibray, par la garde républicaine unie à la garde nationale. Les barricades élevées sur les boulevards et sur les quais ont été démolies sans beaucoup de résistance. La troupe de ligne a fait plusieurs feux de peloton près la porte St-Denis. On dit que des coups de feu sont partis de quelques croisées dans la rue de la Huchette.

En général l'émeute trouve peu de sympathie. (Bravo! Interruption.)

Le citoyen Bineau : Citoyens, à la fin de la séance d'hier, le citoyen ministre des travaux publics vous a présenté, au moment où ces bancs étaient presque déserts, un projet de décret ouvrant un crédit de six millions pour travaux au chemin de fer de Châlon-sur-Saône. Je n'ai pas entendu dire que la compagnie ait abandonné sa concession. L'Etat ne peut décréter des travaux avant d'avoir procédé, s'il y a lieu, à l'expropriation.

Le citoyen Trélat, ministre des travaux publics : Des conversations ont eu lieu avec la compagnie. Il s'agit de travaux à donner aux malheureux ouvriers de Lyon.

Le maire de Lyon confirme le bon effet que produira à Lyon le décret en question.

Le citoyen Flocon, ministre du commerce : On a parlé de l'absence de la commission exécutive. J'apprends qu'elle est réunie depuis ce matin. En ce moment elle occupe un local de ce palais. Elle est avec vous sous le même toit. Quant aux événements, un fait paraît certain : c'est que tous les partis semblent s'être donné rendez-vous dans cette émeute qui n'a pas de drapeau. L'étranger lui-même semble y avoir mis la main. Le gouvernement ne manquera pas à sa tâche. L'enquête sera complète. Que tous les républicains le sachent bien, tous ces mouvements n'ont qu'un but : c'est le renversement de la République.

Le citoyen Falloux : La commission des ateliers nationaux m'a

chargé de vous faire immédiatement la communication suivante. (Non ! non ! si ! si ! — L'ordre du jour !)

L'honorable représentant donne lecture d'une résolution du comité pour éloigner les causes de désordre qui se trouvent à la porte de Paris, pour préparer le retour du travail dans les ateliers privés.

Ces résultats à obtenir à attendre définitivement, on les trouvera dans la dissolution des ateliers nationaux.

Le gouvernement doit prendre tous les moyens d'ouvrir du travail à ses ouvriers, soit dans les chemins de fer, soit dans leurs départements.

En conséquence, le comité propose d'ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit pour secours aux ouvriers renvoyés, et comme mesure transitoire. Ce crédit est de trois millions. Il servira non-seulement à des secours, mais encore à des moyens d'association entre ouvriers.

En conséquence, la commission décrète que les ateliers nationaux seront dissous d'ici à trois jours.

Les ateliers de femmes ne sont pas compris dans cette mesure. Un crédit de trois millions est ouvert au ministre de l'intérieur. (Très-bien !)

Le citoyen Corbon : Le comité veut la dissolution des ateliers nationaux. Cependant un grand nombre de ses membres aurait désiré qu'on eût pu satisfaire aux garanties demandées par les ouvriers. (Rumeurs.) J'ai été chargé par le comité de préparer un projet de décret. Voulez-vous que je vous en donne lecture ? (Oui ! oui !)

Le citoyen Corbon donne lecture de ce décret qui établit des conditions d'association entre les patrons et les ouvriers. (Mouvements divers.)

Le citoyen déclare que ce projet n'a pas été soumis au comité des travailleurs.

Il est surpris qu'on l'apporte à l'assemblée.

Le citoyen Trélat, ministre des travaux publics : J'ai reçu ce matin la visite d'un grand nombre d'ouvriers des ateliers nationaux. Ils sont venus me demander si la dissolution se ferait brusquement. (Oui ! oui ! Non ! non !) J'ai répondu : Non ! (Mouvements divers.) J'ai répondu, d'après ce qui avait été dit l'autre jour, que rien ne serait fait que dans la mesure de la charité et de l'humanité.

Cependant je viens d'entendre la lecture d'un décret qui entraîne la dissolution immédiate.

Je viens exposer la situation, et la dégager en ce qui me regarde. Je crois qu'il y aurait danger à exécuter le décret en question sans modification.

Le président : Je donne lecture à l'assemblée de plusieurs rapports du préfet de police, que j'ai reçus de dix minutes en dix minutes.

« Onze heures et demie. — Plusieurs gardes de la garde républicaine ont paru au milieu des groupes d'ouvriers en criant : Vive la République rouge ! »

« Midi. — La garde nationale attaque la barricade Saint-Denis. »

« Midi et demi. — On essaie d'élever des barricades dans la Cité. »

« La barricade de la porte Saint-Denis a été prise par la garde nationale. »

« Une heure. — Dans le faubourg Saint-Antoine, les barricades ont été enlevées par la garde nationale avec la plus vive résolution. »

« On remarque l'absence de la troupe de ligne. »

« Une heure et demie. — Sur le boulevard Bonne-Nouvelle, la garde nationale est maîtresse et, unie avec la ligne, exécute des feux de peloton. »

La séance continue.

Italie.

VENISE, 14 juin, 7 heures du soir. — Le bataillon lombard arrivé hier de Padoue, commandé par le major Novarre, partira demain matin pour la défense de Malghera. Ces braves soldats seront accompagnés du corps du génie pour les fortifications de cette place.

Le lieutenant Müller n'appartient plus à la garnison d'aucun fort; il est rappelé pour commander la garde civile mobile.

Le premier régiment des volontaires pontificaux partira ce soir sous les ordres du général duc Laute, pour tenir garnison à Chioggia.

Le bataillon Galateo tiendra la position de Lido.

De tous côtés Venise pourvoit aux éventualités d'une attaque, et le meilleur esprit anime tous les défenseurs de la patrie. (11 22 Marzo.)

— Des lettres du quartier-général de l'armée piémontaise annoncent que Charles-Albert est maître de tout le littoral de l'Adige, et l'on s'attend d'un jour à l'autre à une bataille rangée entre les Piémontais et les Autrichiens, dans les plaines de Vérone.

Algérie.

Dans la journée du 5 juin, El-Hadj-Achmet, ancien bey de Constantine, a fait sa soumission à la France.

Réduit depuis longtemps à un état presque voisin de la misère, abandonné par le plus grand nombre de ses partisans, dont il ne pouvait plus payer les services, l'ex-bey n'était parvenu à se maintenir dans son insoumission que par les secours en argent et en denrées qui lui étaient régulièrement envoyés par quelques habitants de Constantine, rêvant son retour.

L'arrestation d'Abd-er-Rahman ben Oualaf et de Ben-Koutchouk-Aly, la destitution d'Aly-el-Ouchfounn, oukil du Bit-el-Mal, et celle des deux muphtis Mohamed-ben-Felsallah et Si-el-Hadj-bel-Embarek, ses principaux amis dans cette ville, vinrent lui prouver tout récemment que la surveillance de l'autorité française lui enlevait ses dernières ressources, et qu'il ne fallait plus songer désormais à échanger son humble habitation de Kebaïche pour le palais de Constantine.

Cerné par la colonne commandée par le colonel Canrobert et par les goums placés sous les ordres de M. le commandant Saint-Germain, il a envoyé d'abord une proposition de soumission avec la seule condition que les chefs arabes resteraient étrangers à cette négociation, et qu'aucun d'eux ne servirait d'intermédiaire entre lui et l'autorité française.

La fuite était encore possible pour lui, mais les arrestations dont nous venons de parler et celle du cheik Miloud des Achaïch, reconnu aussi comme un de ses correspondants, avaient effrayé les tribus auxquelles il avait demandé un asile; les conseils lui manquaient, il n'avait plus ni argent, ni soldats, et la lassitude inspi-

rée par la vie pénible qu'il mène depuis longtemps, l'engagea sans doute à renoncer à ses folles prétentions. Les deux colonnes s'étant rapprochées de Kebaïch, il s'est rendu au commandant de St-Germain, arrivé le premier sur les lieux; il a stipulé seulement que ses effets mobiliers, chevaux, armes, tentes, bagages, bijoux, etc., resteraient sa propriété.

Le bey est arrivé le 12 à Bathna il sera dirigé de là sur Constantine, et envoyé ensuite à Alger.

La soumission de ce personnage à la France est un événement très favorable à notre cause. Certes, Achmet bey, par son origine étrangère, par son état de dénuement et d'isolement dans une province où notre autorité est bien assise, ne devait pas nous donner de sérieuses inquiétudes pour le présent, mais l'avenir pouvait lui rendre son prestige et une partie de sa puissance.

Dans des circonstances qui, nous l'espérons, ne se présenteront pas, mais que cependant il faut prévoir, nos ennemis auraient pu se rallier autour de lui, rappeler aux tribus les luttes qu'ils avaient soutenues contre nous, et en faire un chef de parti dangereux et par son expérience et par son habitude du commandement.

Il est heureux de voir disparaître encore de la scène politique, un des hommes dont on peut faire un drapeau, et de pouvoir réunir El-Hadj-Achmet à ceux que nous tenons déjà dans nos mains. (Akbar.)

COMMISSION POUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Séance du 4 juin.

Le président Morellet ouvre la séance à neuf heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le président donne connaissance d'une délégation des lecteurs de dessin. Cette corporation ayant envoyé deux délégués, le président leur fait observer que, jusqu'à nouvel ordre, la commission ne peut en admettre qu'un. Ils auront néanmoins la faculté de se remplacer l'un par l'autre.

L'ordre du jour appelle la lecture du projet du citoyen Camus, délégué des ouvriers cordonniers. Ce citoyen s'excuse de ne pouvoir présenter son travail aujourd'hui. Les ouvriers de sa corporation faisant grève depuis plusieurs jours, il lui a été impossible de s'en occuper. Il explique que plusieurs maîtres cordonniers sont dans l'intention d'accorder l'augmentation demandée par les ouvriers, mais d'autres ont refusé toute proposition d'accommodement. Il annonce que demain les ouvriers et les maîtres doivent avoir une entrevue définitive, et, s'ils ne peuvent s'entendre, les ouvriers sont décidés à s'associer. Ils feront appel à tous leurs frères des autres corporations, afin d'obtenir leur concours, en achetant leur chaussure chez eux.

Le président fait remarquer que la grève, sous l'ancien régime qui ne voulait pas d'association, était un moyen auquel les ouvriers étaient obligés d'avoir recours; mais aujourd'hui que le gouvernement encourage l'association au lieu de la repousser, il considère cette mesure comme désastreuse et pour le maître et pour l'ouvrier, puisqu'on peut, par des pétitions, réclamer le concours de l'Etat. A ce propos, il lit un article des délibérations du comité des travailleurs de Paris, par lequel on propose au gouvernement de commander les diverses associations qui ne pourraient fonctionner par leurs propres ressources. Ce projet a été soumis à une sous-commission.

Il invite le citoyen Camus à faire auprès des ouvriers cordonniers ses confrères, qui ont donné un si bel exemple au commencement de mars, en renvoyant toute discussion jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale, toutes les démarches possibles pour faire cesser cet état de choses, qui, dans une grande ville, est toujours un sujet de trouble et d'agitation.

Le citoyen Camus dit qu'il a fait tous ses efforts pour empêcher la grève, mais la majorité a été d'avis de cesser les travaux; les maîtres, d'ailleurs, l'ont en quelque sorte provoquée par leur obstination à ne vouloir faire aucune concession, tout en avouant que les salaires sont trop minimes.

Le citoyen Razuret manifeste la crainte que les maîtres ne s'associent entre eux et vendent leurs produits au-dessous du prix de revient, dans l'intention d'écraser et de faire avorter l'association des ouvriers. Il termine en disant que si les ouvriers s'associent, il faut qu'ils fassent quelque chose de sérieux et que toutes les mesures soient bien prises pour en assurer l'entière et complète réussite.

Le citoyen Camus dit que si, comme ils pensent, leur association réussit bien à Lyon, elle ne tardera pas à être adoptée dans presque toute la France. Il explique les moyens qu'il emploie pour se mettre en rapport avec les autres départements.

Le citoyen Cady pense qu'il faudrait convoquer quelques maîtres cordonniers pour être entendus par la commission d'enquête afin d'arriver à une conciliation amiable.

On décide que quelques principaux maîtres et un nombre égal d'ouvriers, seront convoqués pour demain à une heure, afin d'arriver, s'il est possible, à une conciliation.

Le citoyen Bérrougeon, délégué des tireurs d'or, demande que les maîtres et ouvriers de sa corporation soient aussi convoqués pour cette séance.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du citoyen Converset, délégué des veloutiers, relative à la constitution du conseil des prud'hommes de Lyon.

La commission n'ayant pu se réunir, ce rapport est ajourné.

Pour aider au travail de cette commission, le président fait lecture d'un projet présenté à la commission au commencement du mois de mars dernier et du rapport fait sur ce projet par le citoyen Bernard-Barret.

On convient qu'il sera écrit au citoyen Benoît, représentant du Rhône et membre du comité des travailleurs, pour l'engager à appuyer le rapport du citoyen Bernard-Barret sur la question des prud'hommes, inséré dans le procès-verbal du 5 mars. Il sera, en outre, prié

de demander que ce conseil puisse prendre des mesures réglementaires à l'égard des différends sur lesquels les prud'hommes seront appelés à statuer.

Le citoyen Converset fait une proposition tendant à demander au gouvernement qu'il sanctionne les conventions qui ont été signées par les fabricants, le 8 mars, et qui interdisent tout travail de tissage de soie au dehors de la ville et dans les maisons religieuses.

Cette proposition est renvoyée à la commission chargée d'examiner la question des prud'hommes.

Le citoyen Morellet, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet du citoyen Cady, prend la parole; il explique que ce projet est la généralisation d'un fait qui a pour lui le mérite de l'expérience. Les citoyens chargés de l'examiner, ont éprouvé unanimement le besoin d'en demander la prompt application.

A propos de ce projet, le citoyen Razuret croit que le fanatisme religieux des Arabes sera pendant longtemps encore un obstacle à la colonisation de l'Algérie; ils tiennent essentiellement à leur croyance; ils ne seront jamais d'accord avec les étrangers sur ce point: il faut absolument qu'on les laisse tout-à-fait libres sur ce sujet.

Le citoyen Cady répond que les Arabes n'ont jamais été gênés dans l'exercice de leur religion. Les Français tiennent à ne les troubler en rien; on les voit même souvent fraterniser ensemble. Il ajoute qu'il n'a pas cru devoir s'occuper de cette question ni d'une foule d'autres détails. Si son projet est pris en considération par le gouvernement, il donnera toutes les explications nécessaires à son exécution. Il pense qu'avec dix millions par an, le gouvernement pourrait transporter chaque année 150,000 habitants dans ce pays. Ces sommes lui seraient bientôt remboursées par l'impôt ou par un tout autre moyen.

Le citoyen Razuret dit que durant le séjour qu'il a fait en Afrique, il a pu remarquer que les enfants européens supportent beaucoup mieux l'influence du climat que les personnes âgées. Ainsi on pourrait y envoyer un grand nombre d'enfants trouvés, dont les hospices regorgent en France; l'Etat surveillerait leur éducation morale et intellectuelle; on aurait d'eux les plus grands soins: n'ayant point de famille, ils s'habitueront à regarder cette terre comme leur patrie; ils pourraient s'y marier plus tard, et on obtiendrait par ce moyen une colonisation sérieuse et productive.

Le citoyen président trouve cette observation tout-à-fait importante; il invite le citoyen Cady à en tenir compte dans son projet. Il met ensuite aux voix les conclusions suivantes:

« La commission trouve ce projet clair, simple, précis et d'une exécution facile et peu coûteuse. Peut-être serait-il convenable de le développer un peu plus. Sous le rapport de la rédaction il laisse quelque chose à désirer. »

« Néanmoins, elle l'appuiera de toute sa force auprès du gouvernement, comme pouvant être un grand moyen de colonisation basée sur l'association. »

Ces conclusions sont adoptées.

Le président fait lecture d'un projet présenté par le citoyen Jandin, délégué des maîtres imprimeurs sur étoffes, sur la position de cette industrie et de ceux qui l'exploitent.

Après cette lecture, le citoyen Bénéot, délégué des ouvriers de cette corporation, prend la parole pour faire quelques objections sur les conclusions de ce rapport. On décide qu'une commission sera nommée pour examiner les faits; elle se transportera dans les ateliers, où elle entendra contradictoirement les maîtres et les ouvriers, tout en se rendant compte des différends, comme cela s'est pratiqué dans l'affaire des mouliniers. Cette commission se compose des citoyens Covillard, Jandin, Bénéot, Brosse, Cady, Vachon, Favier, Renaud et Lambert; elle se réunira jeudi 8 juin, à midi.

Le président lit encore une lettre apportée par le citoyen Peltier, délégué des mécaniciens, adressée à la commission par la société André Hugon et Cie. Par cette lettre, les citoyens faisant partie de cette société expliquent qu'ils sont organisés sur les bases les plus larges d'association. Ils mentionnent les grands travaux exécutés dans leurs ateliers, tels que les machines à vapeur pour le battage des grains, qui ont fonctionné avantageusement dans plusieurs départements. Mais depuis la Révolution ils sont sans ouvrage; ils ont adressé le 23 mars dernier une lettre au maire de Lyon pour lui demander des travaux pour le compte de la ville; cette lettre est restée sans réponse. Ils expliquent enfin que leur atelier, par son importance et sa position sur le bord de la Saône, pourrait être employé très-avantageusement pour un atelier national.

L'assemblée décide que cette lettre sera conservée dans les archives de la commission, pour y être donnée suite, aussitôt que le gouvernement sera déterminé à aider et féconder les associations.

Le citoyen Peltier demande qu'une rectification soit faite sur le procès-verbal inséré dans le journal le Peuple Souverain, relativement aux heures de travail dans les ateliers: on avait mentionné onze heures au lieu de dix.

A cette occasion il réclame de nouveau le concours de la commission pour que le décret du gouvernement soit observé rigoureusement. Jusqu'ici on n'en a encore tenu aucun compte.

Le président lui répond qu'il s'est transporté chez le procureur de la République pour lui parler de cette affaire. Ce citoyen lui a répondu que plusieurs plaintes de ce genre lui sont parvenues, mais les parties se sont ensuite accordées.

Le citoyen Peltier fait observer qu'aucun arrangement n'a eu lieu entre les maîtres et les ouvriers de sa corporation.

Le comité décide que la lettre qui avait été écrite au procureur de la République pour l'inviter à faire des poursuites envers les contrevenants au décret sera portée demain au parquet.

La séance est levée à midi trois quarts.

CHRONIQUE LOCALE.

— Un membre du conseil municipal a écrit au citoyen commissaire extraordinaire du gouvernement la lettre

suivante, à l'égard de la destitution d'un employé de l'hospice de la Charité, dont nous avons fait déjà mention.

Citoyen commissaire.

Je suis à me demander s'il reste encore quelque chose de la révolution, ou si nous sommes sous la régence; ce qui se passe peut et doit me faire ces réflexions.

Dans l'administration de l'hospice de la Charité, un seul homme n'était pas réactionnaire; c'est celui qui est frappé d'une destitution brutale, il est vrai, par une administration royaliste que la révolution a eu tort de laisser debout.

Le citoyen commis, rédacteur au bureau des enfants trouvés, a été révoqué de ses fonctions le 20 de ce mois, parce que, dit-on, on supprime son emploi, attendu qu'il n'y a plus d'inspection au tour. Personne ne croira au motif énoncé, car cet emploi est entré dans l'administration en 1842, alors que le tour n'était pas supprimé, et ses fonctions étaient utiles, et très utiles. Ce citoyen tombe sous le coup que lui a porté son supérieur, qui est jaloux de son savoir, et veut se venger de ce qu'il a des antécédents plus honorables que lui. Citoyen commissaire, la lettre du citoyen président du conseil administratif annonce à ce malheureux que l'on veut priver des seuls ressources qu'il a pour vivre, que vous avez donné votre sanction à cet acte d'iniquité. Je suis persuadé, s'il en est ainsi, que votre religion a été trompée, et qu'averti de ce qui se passe, vous réintègrerez ce citoyen dans ses fonctions.

J'ens désiré vous entretenir de vive voix de cette affaire, mais vos gardes et vos employés, auxquels je me suis présenté trois fois, s'y sont opposés, en me disant que je pouvais revenir une quatrième fois, ce qui n'est guère républicain.

Agréez mes salutations fraternelles.

A cette lettre, le secrétaire général du département répond, pour le commissaire du gouvernement, qu'en présence de la délibération de l'administration des hospices, approuvée le 19 et motivée par les mêmes considérations énoncées dans la lettre précitée, il se voit avec regret dans l'impossibilité de satisfaire à la recommandation du signataire de la susdite missive; mais il espère que l'employé destitué parviendra à trouver un autre emploi en remplacement de celui dont il vient d'être privé. Est-ce là rendre justice à une demande fondée sur le droit? Non certes: c'est éluder la question, bonne manière de se tirer d'un mauvais pas. Il est admis en droit que tout fonctionnaire dont l'emploi est supprimé, doit être mis, sinon à la retraite, au moins en disponibilité avec demi-solde, en attendant qu'un emploi nouveau soit vacant dans la même administration.

Nous demandons aux autorités s'il est vrai qu'il y ait nombre d'employés contraires au gouvernement dans les diverses administrations, qui aient des droits à la retraite; s'il en est d'autres qui aient des fortunes qui, sans leurs appointements, leur procurent des revenus de 3, 4, 5, 6 et 7,000 fr.; et s'il est vrai qu'ils occupent des emplois que pourraient occuper des républicains qui ont perdu leur position par la part qu'ils ont prise à la révolution.

Citoyen rédacteur,

Lyon, 18 juin 1848.

Nous avons répondu aux réflexions inconvenantes de l'Union Nationale sur la protestation faite par le comité des instituteurs contre une pétition revêtue de signatures fausses, envoyée au citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique par un instituteur de cette ville; instituteur que la Gazette et l'Union, sa sœur, connaissent mieux que nous, nous en sommes certains.

Il nous semblait qu'ayant blâmé et désapprouvé la forme vicieuse qui comprend le style et la contrefaçon, il ne nous était pas permis d'aller plus loin; nous nous sommes trompés. Une protestation aux yeux de ces énergiques défenseurs du droit divin, c'est trop benin. Il fallait une dénonciation en forme, un jugement et une exécution. Doucement, Messieurs de la Restauration, les instituteurs et même la République n'ont point de cour prévôtale, aujourd'hui, ni d'échafaud; nous avons même vu avec plaisir un de vos protégés n'être condamné qu'à perpétuité aux galères; du reste, nous ne sommes point chargés de la police...

Vous présumez que nous avons voulu faire du bruit avec vous, quand c'est vous qui avez pris l'initiative; quelle inconséquence! puis vous donnez comme certain que c'est pour publier notre innocence: quelle contradiction! Pauvre journaliste que vous êtes, relisez donc votre galimatias et c'est avec ces productions théologiques que vous prétendez former notre intelligence? c'est parmi vous que vous nous accusez d'aller chercher de la célébrité? Ah! dût notre dignité en souffrir, nous ne la compromettrons jamais en ce point; nous aimons mieux nous contenter de notre que des instituteurs assez intelligents pour apprécier vos spirituels sarcasmes, en nous déclarant que nous ne considérerons jamais pour un honnête confrère celui qui serait tenté de suivre de près ou de loin la trace de Voltaire, digne frère de la Doctrine, Dieu sait quelle doctrine! ni celui qui suivrait le chemin qu'auraient dû prendre tous ces diables improvisés dans le couvent de Margnoles.

Nous resterons dans notre simplicité démocratique, et dans notre humble sphère d'instituteur, en continuant à former la main, l'esprit et le cœur des enfants; et nous ferons tous nos efforts pour qu'ils ne deviennent pas des ignorants à prétention, ni des apologistes du vice et de la servilité.

Agréez, Messieurs, nos salutations.

PRIOT, J. BEUF.

— La proposition tendant à supprimer l'impôt sur les boissons a été signée par 69 représentants, parmi lesquels figurent les citoyens Benoit, Doutre, Groppe et Peleuier, députés du Rhône.

— Le commissaire de la République prévient les ouvriers en soie que l'annonce du crédit qu'il attendait est arrivée hier dans la soirée, comme il l'espérait.

En conséquence, le paiement des salaires pourra avoir lieu dès demain lundi.

Hier, dans la nuit, un commencement d'incendie a éclaté dans la rue de la Charité, à l'angle de la rue de la Sphère. Grâce à la promptitude des secours, on n'a pas eu de grands dommages à déplorer.

Spectacles du 23 Juin.

Grand-Théâtre. — *Clotilde*, drame en 5 actes. — *La Protégée sans le savoir*, vaudeville en 2 actes. — *Le Déserteur*, ballet.

Théâtre des Célestins. — *Le Chiffonnier de Paris*, drame en 5 actes. — *La Clef dans le Dos*, vaudeville en un acte.

Espagne.

MADRID, 17 juin. — La démission du ministre des finances, Beltran de Lis, et son remplacement par Orlando, sont des faits accomplis.

La retraite du ministre des finances est due à la reine-mère Christine, qui demandait que la rente de trois millions que lui ont affectée les dernières cortès fût capitalisée.

Beltran de Lis s'est trouvé en opposition sur cette question avec Narvaez, qui consent à tout pour conserver sa position.

Les journaux officiels annoncent que la rente de trois pour cent sera payée à compter du 3 du mois prochain.

A Ceuta on vient de fusiller deux sergents et deux soldats, pour avoir pris part à une prétendue conspiration.

Nous disons prétendue, parce que le gouvernement dit tous les jours qu'il en surgit quelque une, mais il n'en poursuit juridiquement aucune. Voici: il les découvre, et il fusille quelques malheureux; et puis, c'est tout.

— On nous annonce qu'une escadre anglaise vient de paraître dans les eaux de Cadix.

(Journal du Peuple.)

Allemagne.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — FLENSBOURG, 17 juin. — Demain le général Wrangel part pour le nord avec tout l'état-major. On s'attend à des événements importants.

VIENNE, 18 juin. — Les affaires d'Italie seront probablement réglées par la voie d'un traité. On a envoyé le comte de Collorodo Waldsen à Milan pour faire des propositions.

PRUSSE. — BERLIN, 18 juin. — On croit que M. Usedom sera nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de M. Darnim. Il est question de composer le triumvirat allemand, du prince Guillaume de Prusse, de l'archiduc Jean et du prince Charles Léopold de Bavière. On sait maintenant que la camarilla de Posdam est cause que le prince de Prusse n'a pas prononcé, à son entrée dans l'assemblée nationale, un discours très-libéral que M. de Camphausen avait composé pour lui. Vingt-quatre heures ont suffi pour changer à cet égard les dispositions du prince et du roi.

PRAGUE, 16 juin. — Hier soir, à neuf heures, le comte Mensdorff et M. Czlassig, commissaires impériaux, ont annoncé que le comte Windischgrätz avait donné sa démission, et que les postes seraient occupés par les militaires et les bourgeois. Aussitôt la tranquillité a été rétablie.

SAXE. — DRESDE, 7 juin. — Nous apprenons par des voyageurs que le bombardement de Prague continuait avec la plus grande énergie. Quatre-vingts canons étaient dirigés contre la ville; 18,000 hommes se trouvaient concentré dans Prague et aux environs.

Angleterre.

A la Bourse et dans la Cité, on continue à parler d'embarras ministériels et d'une défaite possible du ministère, sur la question des Indes occidentales.

Le bateau à vapeur *Tay* est arrivé à Southampton avec la malle des Indes occidentales. On s'attendait à Mexico, à ce que le traité avec les Etats-Unis serait ratifié quelques jours après le départ du *Tay*.

Le même bateau apporte la nouvelle qu'une insurrection grave a éclaté à la Martinique; les noirs ont fait périr dans les flammes une famille de blancs. L'émancipation des noirs avait été proclamée à la Martinique et à la Guadeloupe, et l'on craignait qu'elle n'amènât des suites graves.

M. Olozaga, ex premier ministre en Espagne, est arrivé en Angleterre après avoir essayé mille genres de persécutions.

Les correspondances de Palerme du 12 juin, annoncent la reconnaissance du gouvernement constitutionnel par l'Angleterre. On s'occupe généralement du choix d'un roi. Les personnes désignées comme pouvant être appelées au trône, sont les deux fils du roi de Sardaigne, le grand duc de Toscane, Beauharnais et Louis Bonaparte. On croit que le choix n'aura pas lieu avant que le pouvoir exécutif ne se soit consulté avec la France et d'autres puissances, et surtout avec l'Angleterre.

NOUVELLES DIVERSES.

RÉPARATION DES TUILERIES.

On dit que la commission exécutive fait faire de grands travaux de restauration aux Tuileries, afin d'approprier ce palais, soit au logement du président de la République, soit aux séances de l'assemblée nationale. Mais c'est une erreur de croire que la nouvelle République aura un président. La France ne veut plus de monarchie déguisée sous un nom quelconque. Si la présente assemblée votait l'article 45 du projet de constitution, proposé par les citoyens Barrot, Dupin, Marrast,

la prochaine assemblée législative, qui, apparemment sera souveraine aussi, ne manquerait pas d'abolir cet attentat à la souveraineté supérieure du peuple. Ne parlons donc plus de président, à moins qu'on ne veuille un empereur. Vive la République démocratique et sociale!

Quant à installer l'assemblée nationale dans le palais des Tuileries, c'est impossible. La salle de spectacle ou la chapelle ne sont point convenables pour les salles de la représentation populaire. A moins de saccager complètement l'édifice de Philibert Delorme, on ne trouvera jamais aux Tuileries un local suffisant pour les exigences du palais où le peuple doit être admis autour de ses mandataires. C'est un cirque, comme les anciens cirques romains qu'il faudrait, avec des gradins immenses, pour donner place à des milliers de spectateurs.

La destination des Tuileries est, d'ailleurs, indiquée par le projet d'achèvement du Louvre. Le Louvre et les Tuileries sont destinés à être pour toujours le palais des arts, où la France doit réunir ses musées, ses collections précieuses, ses bibliothèques qui sont dignes de l'admiration de l'Europe.

Pour assurer la conservation du plus magnifique monument de Paris et des trésors que la nation possède, il faut en éloigner la politique. Les 20 juin, les 10 août, les 51 mai, les 9 thermidor, les prairial et les vendémiaire, les fructidor et les brumaire, les juillet et les février, ne doivent plus être attirés du côté d'un palais qui contient tant de chefs-d'œuvre.

Laissons aux beaux-arts le Louvre et les Tuileries, et que la République élève son palais souverain aux Champs Elysées, où nos représentants rencontreront peut-être les âmes errantes des héros du passé, où du moins le peuple, ce héros immortel, appelé au noble spectacle des délibérations politiques et sociales, inspirera ses législateurs. (Vraie République.)

Election. — Idée drôlatique du bedeau de Saint-Corentin.

FINISTÈRE. — Voici un incident qui n'est certes pas le moins curieux de ceux qui ont signalé l'élection du citoyen Quatre Barbes.

On nous assure que le bedeau de Saint-Corentin n'a rien eu de plus pressé que de courir à la préfecture pour réclamer les frais de la sonnerie par laquelle l'église a salué hier l'élection du Benjamin des légitimistes et du clergé. En vérité, nous ne nous serions pas attendu à ce qu'on voudrait faire payer cette dette à la République, et ce n'était assurément pas le cas d'appliquer ici l'axiome connu: *les battus paient l'amende*. Maître bedeau a donc été invité à adresser sa demande à qui de droit; nous ne savons s'il a été plus heureux ailleurs.

VOSGES. — Un journal cite la lettre suivante comme fort connue dans les bureaux de la préfecture d'Epinal:

« A M. le préfet des Vosges,
« Monsieur le préfet, je m'empresse de vous prévenir que nous avons eu une éclipse de lune hier soir dans notre village. Du reste, tout est parfaitement tranquille.

« X..., maire de Y... »

Vente d'esclaves à Alger. — On lit dans le *Toulonnais*:

« Nous appelons l'attention de l'autorité sur un fait très grave qui se passe à Alger. Les indigènes propriétaires d'esclaves savent que l'esclavage va être aboli, sauf indemnité; mais ils ont appris à leurs dépens que les indemnités officielles restent indéfiniment à l'état de principe et ne se résolvent que très rarement en faits. Aussi la plupart s'empressent-ils de faire vendre leurs esclaves aux Kabyles; un juif d'Alger, très connu, est l'intermédiaire privilégié de ces marchés déplorables.

« Plusieurs nègres et négresses, pour échapper à la rude condition qui les attend dans les tribus, se sont enfuis de chez leurs maîtres. L'humanité exige, il nous semble, qu'un arrêté pris d'urgence interdise immédiatement toute vente d'esclave à Alger et dans les autres villes, ainsi que dans leurs banlieues. C'est une de ces mesures qu'il suffit d'indiquer à un pouvoir éclairé et bienveillant pour qu'il s'empresse de l'adopter sans délai. »

— Par suite d'une mesure générale récemment adoptée, un assez grand nombre de petits bâtiments à voiles viennent d'être désarmés dans les différents ports de la République. Cette disposition permettra d'affecter à des armements plus sérieux, des ressources dont le bon emploi aura pour effet d'augmenter les forces réelles de la marine nationale.

Il convient d'ajouter que l'on conserve à l'état d'armement le nombre de petits navires indispensable pour assurer une protection efficace à la pêche côtière.

— On écrit d'Altiigny, le 12 juin:
« Un malheur bien cruel a eu lieu hier vendredi, à huit heures du matin. M. Robert Billaudel, frère de notre représentant à l'assemblée nationale, s'est brûlé la cervelle. On ignore la cause de ce suicide. M. Robert était malade, et il a profité de l'absence de sa femme, qui, depuis un mois, était à Bordeaux, chez M. Billaudel, son père, pour exécuter, dans un accès de fièvre chaude, un projet qu'il nourrissait peut-être depuis quelque temps. » (Propagateur des Ardennes.)

ANNONCES.

AVIS.

Le citoyen Cudrérey, rue Quatre-Chapeaux 13 bis, informe ses nombreux clients que, malgré l'augmentation de salaire que motive la grève des ouvriers cordonniers, il ne fera subir à ses boîtes qu'une faible augmentation de 50 c., ce qui les établit à 17 f. 50 c.

Toujours garanties de sa part d'une bonne confection et de bonne matière, traitant lui-même ses fournitures, il peut en assurer la durée. Le prix modique, tel qu'il l'offre au public, lui fait espérer qu'il méritera toujours la confiance qui lui sera accordée.

Le Directeur-Général, FAURÉS

LYON.—IMPRIMERIE DE HOGGIN-RUSAND, AUX HALLES de la Grenette.